



68^{ème}

Soixante huit session de la
Commission de la condition
de la femme (CSW68)

Prise de position des féministes africaines, des organisations de défense des droits de la femme et de la société civile

Thème prioritaire :

Accélérer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en luttant contre la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes.

Thème de l'examen :

Systèmes de protection sociale, accès aux services publics et infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.



En Afrique, les femmes restent la majorité des pauvres, des dépossédés, des sans-terre, des chômeurs, de ceux qui travaillent dans le secteur informel et de ceux qui assument la charge des soins, mais n'ont pas accès aux soins sexuels et reproductifs.»

- Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE) 2018-2028



Malgré les progrès réalisés, la pauvreté «a toujours un visage de femme». En Afrique subsaharienne, sur 100 hommes âgés de 25 à 34 ans vivant dans l'extrême pauvreté, on compte 127 femmes.»

- Secrétaire général des Nations unies (février 2020)

Remerciements

FEMNET remercie tout particulièrement : Les femmes et les filles Africaines dans toute leur diversité pour leur contribution inestimable à la co-crédation de cette Déclaration de Position par les OSC.

Phoebe Kisubi Mbasalaki et Rosebell Kagumire, les co-auteurs de cette Déclaration de Position. Merci d'avoir amplifié les voix des femmes et des filles Africaines.

Le staff de FEMNET : Memory Kachambwa, Maureen Olyaro, Julie Okiro, Nicole Maloba et Rachel Kagoiya.

Contexte

Le Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET) et l'ONG CSW Africain, en collaboration avec le bureau régional d'ONU Femmes pour l'Afrique orientale et australe (ESARO), ont conjointement invité la société civile et les organisations de défense des droits des femmes à la consultation technique virtuelle à l'échelle de l'Afrique, en préparation de la 68e session de la Commission des Nations unies sur le statut de la femme (CSW68). Ces consultations ont eu lieu du 3 au 7 novembre 2023 et ont réuni des représentants nationaux, sous-régionaux et régionaux d'organisations de défense des droits des femmes, d'organisations de filles et de jeunes femmes, d'ONGI, d'agences des Nations Unies et de partenaires travaillant et soutenant le travail des organisations de défense des droits des femmes et des filles en Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord, du Sud et en Afrique centrale.

Cette prise de position regroupe les voix des réunions consultatives en fournissant une vue d'ensemble des principales questions relatives au thème de cette année : «*Accélérer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes*». « Il identifie les lacunes importantes et met également en évidence les recommandations formulées par les pays africains.



Préambule

Nous, les femmes et les filles africaines, dans notre diversité à travers les régions géographiques, le statut social et économique, le handicap et la base ;

Affirmons que le thème de la CSW68 de cette année aborde des questions retentissantes concernant et affectant les femmes et les filles africaines. Les pays africains ont fait de grands progrès économiques pendant 15 à 20 ans depuis la fin des années 1990, et en particulier après 2000, avec des taux de croissance annuels moyens d'environ 5,5 % entre 2000 et 2014, et la proportion d'Africains pauvres est tombée de 56 % en 1990 à 43 % en 2012. Cependant, le nombre total de pauvres est reparti à la hausse : alors qu'au cours de la décennie 2002-2011, le nombre d'individus vivant dans la pauvreté a diminué de 379 à 365 millions, en 2019, il est remonté à 389 millions². D'après le secrétaire général des Nations Unies en février 2020 la pauvreté est encore très sexuée, avec des conséquences dévastatrices pour des millions de femmes et de filles africaines. Malgré les progrès réalisés, la pauvreté « revêt toujours un visage de femme ». Pour 100 hommes âgés de 25 à 34 ans vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne, il y a 127 femmes». Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2030, davantage de femmes et de filles qu'aujourd'hui vivront dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne. La pandémie de Covid-19 a augmenté les niveaux de pauvreté dans le monde entier, en particulier en Afrique. L'Afrique est la région du monde la plus touchée en termes de perte de revenus pour les ménages pauvres : on estime que le taux de pauvreté en 2021 (à 1,90 \$ de parité de pouvoir d'achat (PPA)/jour) a augmenté de 3 % à cause de la pandémie (par rapport aux estimations des niveaux de pauvreté avant la pandémie de COVID-19 en 2020)³. La crise du COVID-19 et ses retombées socio-économiques ont eu des effets négatifs profonds et énormes sur l'éducation, la santé, l'emploi et le bien-être des filles et des femmes en Afrique, exacerbant les inégalités existantes et frappant les femmes et les filles de manière disproportionnée, tout en posant de nouveaux défis. Même avant la pandémie, de nombreuses femmes en Afrique occupaient des emplois moins sûrs et moins bien rémunérés que les hommes, ce qui les rendait plus vulnérables à la perte d'emploi et à la réduction des salaires. Plus de femmes que d'hommes ont déclaré avoir perdu leur emploi pendant le COVID-19 au Mali, au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, en Éthiopie et en Afrique du Sud⁴.

Reconnaissons que les inégalités économiques des femmes africaines sont enracinées dans l'exploitation et l'extraction historiques des ressources naturelles et de la main-d'œuvre de l'Afrique pour alimenter une économie mondiale inégale. Les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci sont à la fois un moteur et une conséquence de la crise. Les inégalités économiques ont accru la fragilité et l'incertitude au sein des pays, provoquant des troubles civils, de la méfiance et des bouleversements politiques. La pauvreté est la conséquence de systèmes historiques inégaux d'acquisition et de thésaurisation du capital, d'exclusion et de discrimination.

Les taux de pauvreté des femmes et des filles évoluent au cours de la vie. Aux seuils de pauvreté les plus élevés, les adolescentes s'en sortent souvent moins bien que les adolescents. Parmi les facteurs qui contribuent à cette situation, citons les taux de fécondité élevés, la maternité unique et l'âge

1 Source : <https://www.ispionline.it/en/publication/is-poverty-growing-again-in-sub-saharan-africa-trends-and-measures-137866>

2 Source: <https://www.ispionline.it/en/publication/is-poverty-growing-again-in-sub-saharan-africa-trends-and-measures-137866>

3 Source: <https://unctad.org/press-material/facts-and-figures-7#:~:text=Africa%20stands%20out%20as%20the,19%20estimates%20of%20poverty%20levels>

4 Source: <https://www.worldbank.org/en/news/infographic/2022/05/25/assessing-the-damage-early-evidence-on-impacts-of-the-covid-19-crisis-on-girls-and-women-in-africa#:~:text=The%20infographic%20shows%20that%20evidence,girls%20disproportionally%20harder%20across%20the>

précoce du mariage. Les femmes âgées de 25 à 34 ans sont 1,2 fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté que les hommes, en raison de leur rôle prédominant dans la fourniture de soins ⁵.

En Afrique, les femmes sont souvent concentrées dans des emplois précaires, elles assument une part disproportionnée des soins non rémunérés et du travail domestique et sont plus susceptibles de faire du travail non rémunéré. Elles sont trois fois plus nombreuses que les hommes à s'occuper des soins et du travail domestique non rémunérés, les femmes consacrant en moyenne 4,1 heures par jour à ces tâches, contre 1,7 heure pour les hommes.⁶ Pour les femmes vivant dans les zones rurales, ces chiffres varient de manière importante, en particulier dans les zones où l'accès aux services publics de base tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement est limité, car les femmes et les jeunes filles ont tendance à gérer ces ressources et ces services pour la consommation quotidienne du ménage. Il a été démontré que les femmes et les filles sont vulnérables à l'extrême pauvreté en raison de la charge plus importante que représentent les soins non rémunérés et le travail domestique, qu'elles ont moins d'actifs et de ressources productives que les hommes, qu'elles gagnent moins que les hommes, qu'elles sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs où les revenus moyens sont plus faibles et qu'elles sont également plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel. Les conditions actuelles dans lesquelles la valeur économique, sociale, politique et culturelle de l'économie des soins - où la fourniture de biens et de services de soins aux ménages et à l'économie par les femmes est principalement invisibilisée et ne bénéficie d'aucune protection du travail - restent préoccupantes.⁷ Les femmes effectuent 2,6 fois plus de travaux domestiques et de soins non rémunérés que les hommes. Par exemple, en Éthiopie, au Mali et à Maurice, les femmes consacrent respectivement 22 %, 20 % et 19 % de leur journée au travail domestique et aux soins non rémunérés ; les hommes y consacrent respectivement 8,7 %, 2,5 % et 4,8 % de leur journée.⁸

Préoccupées par le fait que la violence fondée sur le genre reste omniprésente. Les féminicides sont en augmentation, l'année 2023 ayant enregistré le nombre annuel le plus élevé de meurtres intentionnels de femmes et de filles au cours des deux dernières décennies, et les femmes et les filles de toutes les régions du monde sont touchées par ce type de violence sexiste. En 2022, environ 48 800 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de leur famille. Cela signifie qu'en moyenne, plus de 133 femmes ou filles sont tuées chaque jour par un membre de leur propre famille. Les femmes et les filles de toutes les régions du monde sont touchées par ce type de violence sexiste. Avec un nombre de victimes estimé à 20 000 en 2022, l'Afrique - pour la première fois depuis 2013, date à laquelle l'ONU DC a commencé à publier des estimations régionales¹ - a dépassé l'Asie en tant que région comptant le plus grand nombre de victimes en termes absolus.⁹ En outre, les risques de violence fondée sur le sexe et de féminicide ne font qu'augmenter alors que notre monde, et l'Afrique en particulier, est en proie à des conflits, à des urgences humanitaires, à des crises environnementales et économiques et à des déplacements de population.

La violence domestique est une menace pour la sécurité des femmes et contribue à ce que nombre d'entre elles soient enfermées dans des cycles de privation économique. La violence domestique coûte cher aux économies africaines. En Afrique subsaharienne, plus de 30 % des femmes ont subi une forme ou une autre de violence domestique. La violence à l'égard des femmes et des filles a un effet multidimensionnel sur la santé globale d'une économie, tant à court terme qu'à long terme. À court terme, les femmes et les filles issues de foyers violents sont susceptibles de travailler moins d'heures et d'être moins productives lorsqu'elles travaillent. À long terme, des niveaux élevés de violence domestique peuvent réduire le nombre de femmes dans la population active, minimiser l'acquisition de compétences et d'éducation par les femmes, et entraîner

5 <https://www.unwomen.org/en/csw/csw68-2024/official-documents>

6 <https://press.un.org/en/2020/sgsm19962.doc.htm>

7 <https://www.femnet.org/2020/07/african-feminist-post-covid-19-economic-recovery-statement/>

8 <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/23311886.2021.2024675#:~:text=Women%20have%20been%20continuing%20to,spend%208.7%25%2C%202.5%25%2Chttps://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2018/SDG-report-Fact-sheet-Sub-Saharan-Africa-en.pdf>

9 <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/gender-related-killings-of-women-and-girls-femicide-feminicide-global-estimates-2022-en.pdf>





une diminution de l'investissement public en général, étant donné que davantage de ressources publiques sont consacrées aux services de santé et aux services judiciaires. Des études antérieures ont montré que la violence domestique coûte à une économie donnée entre 1 et 2 % du PIB, ce qui aggrave encore la pauvreté des femmes et des filles.¹⁰

Dans de nombreuses régions d'Afrique, la discrimination fondée sur le sexe reste un problème majeur. Le mariage des enfants est un obstacle majeur qui empêche les femmes et les filles de sortir de la pauvreté. Le fait de retirer les filles de l'école lorsqu'elles se marient ou s'unissent limite leurs possibilités de gagner un revenu, et elles ont tendance à vivre dans la pauvreté avec leur famille. Les enfants mariés sont également plus exposés à la violence domestique, aux complications de santé et au manque de pouvoir de décision sur leur corps et leur vie. Selon les projections, la prévalence du mariage d'enfants en Afrique orientale, occidentale et australe devrait atteindre 41 % d'ici 2030, contre 35 % actuellement, ce qui souligne la nécessité de prendre des mesures urgentes pour lutter contre le mariage d'enfants et les graves violations des droits de l'homme qui y sont associées.¹¹

Si le continent a fait des progrès en adoptant des cadres juridiques et politiques visant à protéger les femmes, les jeunes filles et les enfants de la violence, la mise en œuvre est insuffisante pour avoir l'impact nécessaire, les gouvernements ne parvenant pas à appliquer ou à budgétiser ces programmes et politiques. Il est important, pour traiter les cas de violence, d'adopter une approche proactive, y compris des approches centrées sur les survivants afin de restaurer leur dignité, leur sécurité et leurs moyens de subsistance, notamment en proposant des services, des programmes et des produits qui tiennent compte des réalités des femmes et des filles en Afrique.

Reconnaissons qu'en Afrique, le chômage des femmes reste un problème, avec des taux plus élevés que ceux des hommes (respectivement 7 % et 6 %). La majorité des femmes sont employées de manière informelle. Dans plus de 80 % des pays d'Afrique subsaharienne, les femmes sont plus exposées à

¹⁰ Source : <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles>

¹¹ Source : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6924035/>

¹² Source : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_792078.pdf

¹³ Source : https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-08/Background%20Note_SRS_Africa_Final_v5.pdf

l'emploi informel.¹² En moyenne, environ deux tiers des femmes de la région de l'Afrique de l'Est et du Sud sont employées dans le secteur informel, principalement dans l'agriculture à petite échelle et le commerce transfrontalier informel. En Afrique de l'Ouest, l'emploi informel, y compris l'agriculture, représente 92 % de l'économie, la participation des femmes atteignant 89,7 %.¹³ En travaillant dans l'économie informelle ou grise, les femmes sont souvent privées de la protection du droit du travail et des avantages sociaux tels que la santé, la retraite, les congés de maladie rémunérés, les congés de maternité rémunérés ou l'assurance. Les femmes du secteur informel travaillent régulièrement pour des salaires inférieurs et dans des conditions dangereuses, notamment en raison des risques d'abus et de harcèlement sexuel.

La Convention de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (n° 190) a encore un long chemin à parcourir dans sa mise en œuvre par les États membres africains. Les femmes sont également confrontées à un manque de protection sociale à long terme qui a des conséquences désastreuses, telles que la diminution du nombre de femmes bénéficiant d'une pension, ce qui a pour conséquence qu'un certain nombre de femmes âgées vivent actuellement dans la pauvreté. En outre, il existe d'autres niveaux de vulnérabilité intersectionnelle dans le secteur informel, qui marginalisent et éloignent encore davantage les femmes et les filles de l'emploi formel. Intersections de la race, de la classe, du genre, de la sexualité, du handicap pour les femmes LGBTI, les adolescentes, les personnes non conformes au genre, les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les travailleurs du sexe, les communautés autochtones, les minorités religieuses, les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles vivant avec le VIH et les femmes et les filles dans des contextes de guerre, de conflit armé et d'occupation. Ces couches superposées d'intersectionnalité exacerbent le chômage et le sous-emploi au sein de ces communautés et maintiennent diverses femmes africaines dans la pauvreté.

Conscientes que la pauvreté menstruelle touche de nombreuses filles et adolescentes en Afrique. Des millions d'entre elles n'ont pas accès aux produits menstruels courants et n'en ont pas les moyens, et beaucoup n'ont pas accès aux installations sanitaires et d'hygiène nécessaires pour gérer leurs menstruations. Cette situation a des conséquences désastreuses sur leur éducation, leur santé et leur dignité et, en fin de compte, aggrave l'inégalité entre les sexes. L'UNESCO signale qu'en Afrique, une fille sur dix manque l'école en raison de la pauvreté des règles, tandis que d'autres abandonnent complètement l'école.¹⁵ L'impact de la pauvreté menstruelle exacerbe encore la pauvreté socio-économique fondée sur le sexe.

Préoccupés par le fait que les femmes et les filles handicapées en Afrique subissent une discrimination multiple en raison de leur âge, de leur sexe et de leur handicap. La pauvreté et la marginalisation sont aggravées lorsque le sexe, l'âge et le handicap se croisent, ce qui contribue à une extrême vulnérabilité. Même lorsqu'il existe des lois censées apporter un soutien aux femmes et aux filles handicapées, l'intensité de la stigmatisation et les attitudes négatives à l'égard du handicap les rendent souvent inefficaces. L'invisibilité, la stigmatisation et la marginalisation des femmes et des filles handicapées sont exacerbées par l'âge, le sexe et le type de handicap, ce qui entraîne des discriminations multiples telles qu'un risque élevé de VIH et de violence, souvent perpétrées par les personnes les plus proches. Par exemple, au Kenya, au Mali et au Ghana, environ une personne sur cinq parmi les plus pauvres est handicapée.¹⁶

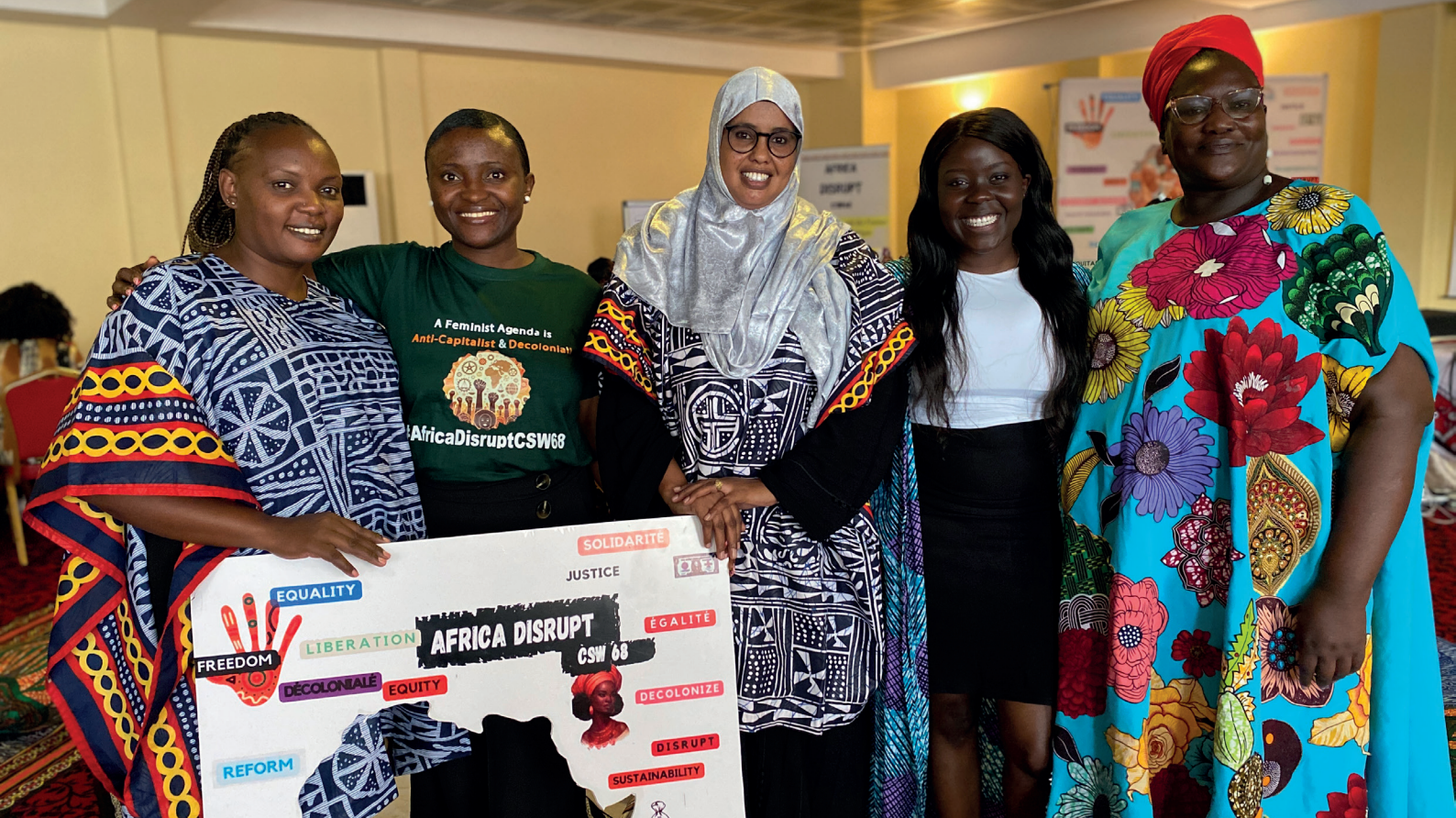
Déplorons l'insécurité alimentaire et les inégalités qui la soutiennent et l'entretiennent. Les femmes et les filles africaines sont plus susceptibles que les hommes de connaître l'insécurité alimentaire, et l'écart entre les sexes se creuse. L'insécurité alimentaire modérée ou grave chez les femmes adultes a augmenté pendant la pandémie, passant de 27,5 % en 2019 à 31,9 % en 2021.¹⁷

¹⁵ Source: <https://www.actionaid.org.uk/our-work/womens-rights/period-poverty>

¹⁶ Source: <https://gcap.global/wp-content/uploads/2021/08/Paper-3-LNWB-Women-with-Disabilities-in-Africa.pdf>

¹⁷ Source: <https://www.fao.org/gender/background/en>





Les femmes issues de ménages en situation d'insécurité alimentaire courent un risque plus élevé d'anémie. En outre, certains experts prévoient qu'à mesure que la nourriture se raréfie, les jeunes filles pourraient être de plus en plus vulnérables à la violence sexiste et aux mariages et unions forcés. En 2023, 10 des 12 pays les plus durement touchés par la crise alimentaire et nutritionnelle mondiale se trouvaient en Afrique, où les crises actuelles, aggravées par l'inégalité entre les sexes, accentuent la crise nutritionnelle chez les adolescentes et les femmes.¹⁸

Reconnaissons que la crise climatique a eu un impact désastreux sur les femmes et les filles en Afrique. La région africaine a contribué de manière négligeable au changement climatique, mais a été l'une des plus durement touchées par les effets du climat, qui ont entraîné la perte de vies, de moyens de subsistance, d'infrastructures, de systèmes écologiques, de connaissances et de modes de vie autochtones. Les inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi que d'autres inégalités sociales et économiques, intensifient la vulnérabilité aux effets du changement climatique, modifiant les résultats économiques et sociaux pour les femmes, les jeunes filles et les personnes issues de la diversité des genres. Les inégalités de genre sous-jacentes et l'absence de prise en compte des questions de genre dans l'élaboration des politiques environnementales aggravent la situation des femmes en Afrique. Alors que les phénomènes météorologiques extrêmes augmentent en intensité et en fréquence, les femmes et les filles sont également exposées à des difficultés disproportionnées, à des heures de travail accrues, à l'insécurité alimentaire et à des risques de pauvreté et de violence, une situation qui a été mise en évidence lors de la COP28.

Les effets du climat, en particulier les phénomènes météorologiques extrêmes, affectent les rôles des femmes et des hommes dans le monde entier, en particulier dans les zones rurales. Dans certains pays africains, par exemple, de nombreux hommes migrent des zones rurales vers les zones urbaines pour trouver un emploi, une tendance favorisée par les phénomènes météorologiques extrêmes, laissant les femmes en charge de la terre et du ménage, sans qu'elles disposent nécessairement des droits légaux ou de l'autorité sociale nécessaires pour le faire. L'augmentation de la violence

18 Source: <https://www.unicef.org/press-releases/malnutrition-mothers-soars-25-cent-crisis-hit-countries-putting-women-and-newborn>

19 Source: <https://www.unicef.org/press-releases/malnutrition-mothers-soars-25-cent-crisis-hit-countries-putting-women-and-newborn>

20 https://www.pep-net.org/sites/pep-net.org/files/typo3doc/pdf/Reports/R3_policy_article_Kagumire.pdf

21 Source: <https://www.imf.org/en/Publications/fandd/issues/2020/03/africa-gender-gap-access-to-finance-morsy>



fondée sur le sexe à la suite de catastrophes induites par le climat, le changement climatique, affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles et leur capacité à accomplir leurs tâches quotidiennes ainsi qu'à échapper à la pauvreté.¹⁹ Pourtant, ni le travail non rémunéré des femmes ni les services écosystémiques ne sont pris en compte dans les mesures économiques conventionnelles, tous deux étant invisibilisés dans les mesures du progrès économique et de la prospérité, notamment le produit intérieur brut (PIB). Plus généralement, les données quantitatives sur le genre et l'environnement sont rares, ce qui entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. En effet, les femmes et les filles d'Afrique ont été à l'avant-garde de l'activisme climatique et peuvent offrir des connaissances et une expertise uniques - y compris les populations indigènes, rurales et jeunes - qui peuvent soutenir une action climatique efficace. Depuis des décennies, les femmes, les jeunes filles et les féministes africaines plaident pour que les principaux émetteurs assument une plus grande responsabilité dans les actions de lutte contre le changement climatique et pour qu'elles soient représentées sur un pied d'égalité dans les négociations sur le climat et les espaces de prise de décision sur tous les aspects, y compris le financement.

Reconnaissons qu'en Afrique, il existe un fossé entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services financiers. Le manque d'accès au crédit pour la plupart des femmes, qui sont déjà majoritaires dans les secteurs informels, affecte leur capacité à accéder aux marchés, à tirer parti de nouvelles opportunités économiques et limite leur capacité à accéder à la technologie. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture restent faibles malgré l'augmentation des politiques en faveur du développement rural. La terre est un facteur important dans l'accès au crédit et aux services financiers, mais la majorité des femmes en Afrique n'ont pas de droits fonciers.²⁰

Les inégalités culturelles et économiques laissent de nombreuses femmes africaines en marge du secteur financier, incapables d'épargner, d'emprunter ou de constituer un capital. En Afrique subsaharienne, seules 37 % des femmes ont un compte bancaire, contre 48 % des hommes, un écart qui n'a fait que se creuser au cours des dernières années. Les chiffres sont encore pires en Afrique du Nord, où environ deux tiers de la population adulte n'est pas bancarisée et où l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'accès au financement est de 18 %, soit le plus important au monde.²¹ Les économistes féministes soulignent que les contraintes liées à l'offre, telles que les taux d'intérêt élevés et les exigences en matière de garanties, jouent un rôle majeur dans l'exclusion des femmes du marché du crédit formel. Le rationnement du crédit par le biais de taux d'intérêt élevés décourage de manière disproportionnée les femmes entrepreneurs de demander des prêts, tandis que l'absence de garantie peut signifier qu'elles ont moins accès aux prêts que leurs homologues masculins. Et lorsqu'elles y ont accès, les femmes sont généralement confrontées à des conditions de prêt plus strictes que les hommes.

L'éducation est un facteur essentiel pour l'entrepreneuriat féminin productif en Afrique. Les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou inférieur sont 27 fois plus susceptibles d'avoir créé une entreprise par nécessité que celles qui ont un niveau d'éducation plus élevé et qui sont motivées par une opportunité.²² Le nombre de filles qui terminent leurs études secondaires reste disproportionnellement bas par rapport à celui des garçons. Si l'Afrique est la première région du monde en termes de nombre de femmes entrepreneurs, celles-ci créent souvent leur entreprise par nécessité, ont tendance à être plus petites et se heurtent à davantage d'obstacles pour obtenir un soutien et des investissements.

Frustrés par le fait que plus de 1 100 milliards de dollars de dette extérieure pèsent sur les pays africains. Cette pression financière a des conséquences désastreuses sur la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable et de climat. Les créanciers privés occidentaux assument une grande partie du remboursement de cette dette et ont refusé de suspendre les remboursements, même après les effets dévastateurs de la pandémie en Afrique. Si aucune intervention n'est effectuée, entre 2023 et 2029, 41 % des remboursements de la dette extérieure des pays à faible revenu - comme de nombreux pays d'Afrique subsaharienne - seront dus à des créanciers privés occidentaux.²³ Cela implique qu'une grande partie des économies réalisées grâce à la suspension du remboursement de la dette des autres créanciers



serait réorientée vers des remboursements à des créanciers privés, ce qui compromettrait gravement les mesures d'allègement. Cette situation a des répercussions sur la lutte contre les inégalités entre les sexes et la pauvreté en Afrique.

Le service de la dette dans les pays africains est presque trois fois plus élevé que les dépenses d'éducation, six fois plus élevé que les dépenses de santé, 22 fois plus élevé que les dépenses sociales et 236 fois plus élevé que les dépenses d'adaptation au climat.

De nombreux Africains vivent actuellement sous l'emprise de mesures d'austérité qui imposent principalement des coupes dans les dépenses publiques - éducation, santé et protection sociale - souvent accompagnées d'augmentations des recettes fiscales, notamment par des moyens régressifs ou indirects plutôt que par des impôts progressifs tels que l'impôt sur la fortune. Dans un tel système politique économique mondial, la lutte des femmes africaines pour sortir de la pauvreté prendra plus de temps.²⁴

Conscientes que les conflits de plus en plus fragiles et prolongés sur le continent africain ont un impact débilant sur la vie des femmes et leur libération économique. Environ 30 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de réfugiés et de demandeurs d'asile vivent en Afrique, ce qui représente près d'un tiers de la population mondiale de réfugiés. L'Afrique de l'Est accueille 10 % des réfugiés du monde entier tout en se classant parmi les 20 pays les moins avancés.²⁵ L'Afrique de l'Est accueille 10 % des réfugiés du monde entier tout en se classant parmi les 20 pays les moins développés.²⁶

Dans les pays touchés par un conflit ou en voie de rétablissement, les femmes n'ont pas les opportunités économiques nécessaires à leur survie, restent confrontées à la violence quotidienne dans leur foyer et leur communauté, luttent pour faire face au lourd fardeau des soins et de la dépendance, et continuent d'endurer les cicatrices émotionnelles et physiques du conflit, sans soutien ni reconnaissance. Les pays fragiles et touchés par les conflits abritant une proportion croissante de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, la convergence des agendas de la sécurité et du développement nous incite à réexaminer le soutien économique et l'autonomisation des femmes touchées par les conflits. Les femmes sont touchées de manière écrasante et disproportionnée par les conflits et la pauvreté, ce qui se traduit par des niveaux d'éducation inférieurs à ceux de leurs homologues masculins. Cela se traduit par un faible niveau d'alphabétisation, de calcul et de connaissance des droits chez les femmes et peut être utilisé pour renforcer ou justifier des attitudes discriminatoires. L'accès limité et perturbé aux marchés - à la fois en termes d'accès physique (par exemple, la destruction des routes ou des marchés) et de perturbations des chaînes de production - a exacerbé les inégalités de revenus des femmes. Les conflits augmentent également la vulnérabilité des femmes aux abus économiques, ce qui se traduit par une limitation accrue de leur liberté de mouvement et de leur vulnérabilité à l'exploitation sur les marchés (par exemple, des prix de location injustes pour les étals de marché).

Les pays fragiles et touchés par des conflits abritent de plus en plus de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. La convergence des agendas de la sécurité et du développement nécessite un réexamen du soutien économique et de l'autonomisation des femmes touchées par les conflits.²⁷

L'expérience et les faits montrent que les femmes sont plus susceptibles de consacrer leurs revenus aux besoins de la famille, notamment aux soins de santé et à l'éducation, et qu'elles contribuent donc proportionnellement davantage au redressement social après un conflit. Les communautés touchées par un conflit qui ont connu la reprise économique et la réduction de la pauvreté les plus rapides sont celles où les femmes sont plus nombreuses à faire état d'un niveau d'autonomisation plus élevé. Concevoir des programmes de relance économique qui visent l'autonomisation des femmes, remettent en question les stéréotypes sexistes au lieu de les ancrer, et sont tournés vers l'avenir en ce qui concerne le rôle transformateur que les femmes peuvent jouer dans une économie tournée vers l'avenir.²⁹

Principales recommandations des OSC, des adolescentes et des jeunes femmes et des groupes de défense des droits des femmes

Pour retrouver l'élan économique et accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable, la déclaration et la plateforme d'action de Pékin, le protocole de Maputo, la CEDEF, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres instruments et conventions majeurs, les pays africains doivent faire preuve d'une plus grande détermination pour libérer la contribution de tous leurs habitants - en particulier les femmes et les jeunes - qui ont été laissés pour compte. Les États membres d'Afrique peuvent s'attaquer à ce problème en prenant des mesures directes pour faire de la pauvreté des femmes une priorité urgente, en réformant l'architecture financière et les processus financiers pour qu'ils soient favorables à l'égalité des sexes et en créant un environnement propice aux institutions et organisations de défense des droits des femmes et en investissant dans celles-ci. En s'engageant sur les points suivants, on commencerait à réduire les inégalités entre les sexes liées à la pauvreté, auxquelles les femmes et les filles africaines sont confrontées de manière disproportionnée.

Lutter contre la pauvreté

Renforcer les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes pour lutter contre la pauvreté avec une responsabilité appropriée. Les États membres devraient adhérer à la stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement qui reconnaît la nécessité de réduire les inégalités entre les sexes en «renforçant les droits juridiques et les droits de propriété des femmes, en promouvant l'autonomisation économique des femmes et en améliorant la gestion des connaissances et le renforcement des capacités» en matière d'égalité entre les sexes. Cela nécessite l'intégration de la dimension de genre ainsi que des approches transformatrices en améliorant la coordination au sein des institutions publiques et entre elles afin de renforcer la mise en œuvre des plans, des politiques et des prestations de services pour les femmes et les jeunes filles. En outre, pour renforcer les réponses des États membres et garantir la responsabilité, la disponibilité et l'accessibilité financière de l'internet et de l'infrastructure numérique dans les zones rurales et les zones d'habitat informel.

Même si des progrès en matière d'égalité des sexes ont été réalisés à un certain niveau grâce à la domestication d'accords historiques tels que la Déclaration et la Plateforme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'Agenda 2030 pour le développement durable avec un objectif de développement durable (ODD) 5 dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que des indicateurs pertinents pour le genre dans d'autres ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ils laissent beaucoup à désirer. Malgré les progrès réalisés dans certains domaines, les inégalités entre les hommes et les femmes restent très répandues et profondément enracinées en Afrique. Les femmes sont confrontées à des

22 Source: <https://www.uneca.org/stories/new-eca-report-shows-tackling-educational-attainment-gaps-can-uplift-african-women>

23 Source: <https://www.churchtimes.co.uk/articles/2023/27-october/news/uk/cancel-debt-burdens-of-low-income-african-countries-government-urged>

24 Source: https://www.eurodad.org/end_austerity_a_global_report

25 Source: <https://www.unhcr.org/about-unhcr/where-we-work/africa>

26 <https://www.oxfam.org/en/press-releases/east-africa-hosts-10-global-refugees-while-ranking-among-20-least-developed>

27 <https://wps.unwomen.org/building/#:~:text=Women%20in%20conflict%20affected%20and,of%20conflict%2C%20without%20support%20or>

28 Source: <https://www.womenforwomen.org/sites/default/files/2021-02/WEEinConflict2021.pdf>

violations constantes des droits de l'homme, à un accès limité à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, à la prise de décision, au leadership et aux ressources économiques. Les États membres doivent s'engager davantage à intégrer tous ces accords historiques dans tous les programmes de développement et à ne pas les laisser isolés.

Soutenir et permettre la collecte de données ventilées par sexe. Les États membres doivent s'engager à investir dans la collecte de données ventilées par sexe afin d'éclairer les politiques et la fourniture de services aux femmes et aux filles, y compris celles qui sont handicapées. Nous ne pouvons réparer que ce que nous savons, mais la réalité est que ce que nous savons est souvent limité par les données dont nous disposons et auxquelles nous pouvons accéder, ainsi que par le niveau de désagrégation de ces données. Il est essentiel de disposer de données sur les personnes qui occupent ou sont proches de positions privilégiées, en tenant compte des différents croisements de race ou de sexe, etc., sur les personnes qui ont accès aux ressources, aux niveaux d'éducation les plus élevés, sur la manière dont le statut social et les capacités permettent de manœuvrer ou d'échouer dans les systèmes capitalistes-patriarcaux dans lesquels nous vivons. Dans le cadre de leur engagement à ne laisser personne de côté, les États membres ont besoin de données précises pour éclairer les politiques et la prestation de services en matière de pauvreté, de travail non rémunéré, de violence à l'encontre des femmes et des filles, de mariage et d'union précoces et forcés des enfants, de budgétisation sensible au genre, entre autres.

Renforcer la protection sociale des femmes et des filles : Les États membres et les décideurs politiques devraient s'engager davantage à combler ces lacunes en étendant la couverture et en renforçant les socles de protection sociale, notamment dans le cadre de la Déclaration d'Addis-Abeba de 2015 sur la transformation de l'Afrique par le travail décent pour le développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons. La pandémie de COVID-19 a donné un nouvel élan à l'agenda régional de la protection sociale, de nombreux pays ayant mis en place ou renforcé des mécanismes de protection sociale pour protéger les populations contre les retombées économiques et sociales de la crise. Il est primordial de tirer parti de cette dynamique. Il est prouvé que la protection sociale peut réduire les écarts entre les sexes en matière de taux de pauvreté, améliorer l'accès des femmes au revenu personnel et constituer une bouée de sauvetage pour les femmes pauvres et défavorisées, telles que les mères célibataires, les femmes âgées, les veuves, les femmes et les filles handicapées, les jeunes femmes et les jeunes filles. Par conséquent, les États membres devraient mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale qui tiennent compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, en tenant compte de la manière dont les crises actuelles et les systèmes multiples de longue date désavantagent ou avantagent diverses femmes et filles, afin de les protéger des chocs extérieurs, tout en favorisant l'accès à des services sociaux de qualité et abordables par le biais d'une budgétisation et d'une planification tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il peut s'agir de politiques de réduction des risques, telles que des programmes de formation visant à réduire les pertes de revenus ou des politiques de garde d'enfants permettant aux femmes de réintégrer le marché du travail, ou de politiques d'atténuation des risques, telles que l'amélioration de l'accès aux services financiers pour aider à faire face à des événements défavorables. En outre, les programmes de transferts monétaires fondés sur des données probantes peuvent jouer un rôle essentiel dans le maintien des filles à l'école et la réduction des mariages d'enfants. Les institutions gouvernementales compétentes doivent également mobiliser des ressources suffisantes pour combler le déficit de financement en faveur des femmes, qui est estimé à 42 milliards de dollars pour les femmes africaines dans l'ensemble des chaînes commerciales.³⁰

³⁰ <https://wps.unwomen.org/building/#:~:text=Women%20in%20conflict%2Daffected%20and,of%20conflict%2C%20without%20support%20or>

S'attaquer d'urgence à la sécurité alimentaire et à la justice climatique en mettant l'accent sur les femmes et les filles.

Les États membres devraient mettre en place des infrastructures durables et inclusives et garantir l'accès à l'alimentation et à la nutrition, en particulier dans les situations de perte de moyens de subsistance résultant de conflits, de catastrophes climatiques et de crises humanitaires. L'accord historique de libre-échange entre les pays du continent africain (ALECA) pourrait être une aubaine pour l'emploi des femmes dans la région s'il était mis en œuvre d'une manière qui permette la transformation des rapports hommes-femmes. D'autant plus que la majorité des femmes africaines migrent à l'intérieur du continent africain. L'augmentation du commerce intra-africain peut renforcer la sécurité alimentaire et réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs mondiaux, mais ce commerce est entravé, entre autres, par le manque d'infrastructures. L'amélioration des routes, des transports et des environnements commerciaux transfrontaliers peut réduire les coûts du commerce régional et améliorer les conditions pour les femmes, qui constituent la majorité des commerçants transfrontaliers informels en Afrique. Les interventions des États en matière de justice climatique doivent s'inspirer du cadre d'action féministe pour la justice climatique lancé lors de la COP28, qui appelle à la création d'un monde où les droits, le travail et les connaissances des femmes se voient accorder leur juste valeur (reconnaissance), où les ressources et les opportunités économiques sont équitablement partagées (redistribution) et où les décisions collectives sont prises en tenant compte de toutes les voix (représentation). Pour s'attaquer au changement climatique de manière à réduire considérablement les taux de pauvreté chez les femmes africaines, il faut reconnaître les injustices historiques et rendre des comptes pour les violations commises dans le passé et garantir la sécurité des générations futures. La justice réparatrice est au cœur de la justice climatique, tout comme le genre. Il est urgent que les solutions climatiques soient centrées sur les difficultés et les besoins des femmes et des filles et qu'elles prennent en compte les questions de genre dans l'élaboration des politiques environnementales.

Adopter des outils et des principes de budgétisation sensibles au genre. Les États membres devraient adopter cette approche en augmentant les investissements dans les infrastructures sociales (santé, éducation, protection sociale, etc.), afin de renforcer les capacités des femmes et des filles, de reconnaître, de réduire et de redistribuer les soins non rémunérés et le travail domestique des femmes et des filles, ainsi que la violence à l'égard des femmes, entre autres. Il s'agit notamment de prendre en compte le cadre des 5R de l'OIT pour un travail décent dans le secteur des soins : Reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré, et récompenser et représenter le travail de soins rémunéré en promouvant le travail décent pour les travailleurs de soins et en garantissant leur représentation, le dialogue social et la négociation collective. En effet, dans la plupart des pays africains, la budgétisation sensible au genre est restée au niveau conceptuel. Même lorsqu'il existe une volonté politique de mettre en œuvre des initiatives de budgétisation sensible au genre, la capacité au niveau technique de mettre en œuvre la budgétisation sensible au genre fait défaut. Les constitutions appellent à des pratiques non discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, y compris en matière de budgétisation. En outre, les gouvernements doivent utiliser des outils de budgétisation sexospécifique et des mécanismes de responsabilité budgétaire, et s'attaquer aux préjugés fiscaux à l'encontre des filles et des femmes. Cela peut se faire par l'allocation de budgets pour réduire les inégalités socio-économiques intersectionnelles et l'adoption de mesures de justice fiscale,

30 Source: <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2019/Discussion-paper-Effect-of-cash-based-interventions-on-gender-outcomes-en.pdf>

ainsi que par l'intégration d'évaluations de l'impact sur le genre et les droits de l'homme dans les budgets nationaux et les politiques économiques en vue d'éliminer la pauvreté et l'inégalité. Les budgets nationaux devraient s'efforcer d'intégrer la dimension de genre dans toutes les sphères du budget, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, la violence à l'encontre des femmes et des filles et la protection sociale.

Réformer l'architecture financière

Évaluer les déficits de financement pour mettre en œuvre les politiques et les programmes de lutte contre la pauvreté. L'extension de la couverture de la protection sociale est une question d'urgence pour les États membres afin d'éradiquer la pauvreté, de réduire les inégalités, de faciliter l'accès aux soins de santé et à l'éducation, de promouvoir l'égalité des sexes et de parvenir à un travail décent pour tous. C'est pourquoi combler le déficit de protection sociale est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, la cible 1.3 des Objectifs de développement durable (ODD) exhorte les pays à «mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les planchers [...]». Le déficit de financement de la protection sociale dans les systèmes contributifs et la marge de manœuvre fiscale potentielle. Globalement, avant la crise COVID-19, les cotisations de sécurité sociale représentaient 5,1 % du PIB des pays en développement. Si tous les pays qui sont actuellement en dessous des tendances moyennes attendues en matière de couverture/cotisation devaient augmenter leurs cotisations au niveau attendu, elles pourraient atteindre 6,3 % du PIB. L'augmentation nette attendue de la création d'espace fiscal par ce biais serait un gain de 1,2 pour cent du PIB, ce qui semble être un objectif réalisable au cours des dix prochaines années.³¹

Promouvoir l'accès des femmes au crédit. Les États membres doivent veiller à accroître les investissements dans l'accès au financement et aux fonds de roulement pour les nombreuses femmes entrepreneurs africaines afin que leurs entreprises prospèrent, ouvrant ainsi la voie à un avenir meilleur pour tous. En Afrique, l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'accès au financement a eu un impact sur le progrès social et économique. Les femmes dominent aujourd'hui le secteur agricole africain, le plus important du continent, mais les agricultrices n'ont pas accès aux services financiers, ce qui limite leur capacité à investir et à se développer, ainsi qu'à accéder aux technologies modernes pour accroître leur productivité. Avec les niveaux actuels d'accès au financement, les femmes ne peuvent pas diversifier leurs exploitations, ni produire des cultures à forte valeur ajoutée, ni investir dans des actifs tels que le bétail. Elles ne peuvent pas non plus investir dans une meilleure alimentation pour leurs enfants. Des secteurs en plein essor comme l'industrie de la mode, également dominée par les femmes dont les petites entreprises relient une industrie coton-textile-vêtement dynamique, produisent 31 milliards de dollars par an. Sans accès au financement, les entreprises et les entrepreneurs appartenant à des femmes peinent à se lancer dans les secteurs à plus forte valeur ajoutée de l'industrie de la mode. La promotion de l'accès des femmes au crédit permettra de combler le fossé entre les hommes et les femmes et de lutter contre la pauvreté.

Appeler à des réformes des institutions financières internationales pour lutter contre l'inégalité entre les hommes et les femmes. La gouvernance économique mondiale n'a pas suivi l'évolution de l'économie mondiale, la montée en puissance du Sud et d'autres

changements géopolitiques (notamment la fin du colonialisme et la reconnaissance du droit de l'homme à l'autodétermination). Malgré les engagements répétés de réformer et d'adapter le système de manière significative, la représentation des pays en développement dans les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les organismes de normalisation est restée largement inchangée au cours des dernières années.³¹

La situation économique des femmes africaines est directement influencée par les inégalités entre les pays et le pouvoir hégémonique des systèmes financiers et commerciaux internationaux. Le changement s'impose depuis longtemps et les femmes africaines ne peuvent plus attendre. Pour éliminer la pauvreté, nous devons transformer la gouvernance des institutions financières internationales :

- Une mise à jour de la formule de calcul des quotes-parts du FMI pour refléter l'évolution du paysage mondial.
- Réformer les droits de vote et les règles de prise de décision pour les rendre plus démocratiques, par exemple par le biais d'une règle de double majorité. La double majorité est un processus de vote qui nécessite une majorité de voix sur la base de deux critères distincts. Cette technique est couramment employée pour obtenir un soutien solide à toute initiative jugée importante.
- Dissocier l'accès aux ressources des quotas, l'accès étant plutôt déterminé à la fois par le revenu et les vulnérabilités du pays (par le biais d'un indice de vulnérabilité multiple ou d'indicateurs «au-delà du produit intérieur brut (PIB)».
- Élaborer et adopter une convention fiscale juridiquement contraignante sous l'égide des Nations unies et supprimer les lacunes fiscales afin de remédier aux pertes de recettes fiscales potentielles estimées à 480 milliards de dollars par an pour les pays du monde entier, en grande partie à cause de l'évasion fiscale agressive pratiquée par les entreprises et les particuliers les plus riches, qui pourraient être réorientées vers des services publics essentiels, tels que l'éducation et les services de santé - en particulier les services de santé sexuelle et génésique.³³ La résolution fiscale adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 22 novembre 2023 marque une étape importante dans le démantèlement d'une économie mondiale qui a été principalement établie par l'impérialisme et qui continue d'exploiter les ressources des pays riches en ressources du continent.
- Renforcer la voix et la représentation des pays en développement au sein des conseils d'administration des institutions financières internationales et améliorer la transparence institutionnelle en accordant une attention particulière aux flux financiers illicites.
- S'efforcer d'obtenir une représentation équilibrée des sexes dans toutes les structures de gouvernance de ces institutions, en particulier au niveau de la direction, ainsi que prendre en considération les besoins financiers des femmes et des filles vivant dans la pauvreté sur le continent africain.

- Renforcer la coopération internationale et régionale afin de créer un espace budgétaire pour le développement social des femmes et des filles, notamment en respectant les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) pris à l'égard des pays en développement.

Analyser les politiques fiscales et plaider pour une réforme du système fiscal. L'objectif est que les États membres les rendent plus progressifs et plus sensibles à la dimension de genre. Des études ont révélé que les systèmes fiscaux ne sont pas neutres du point de vue du genre puisqu'ils ont des impacts différents sur les hommes et les femmes, étant donné que les politiques fiscales sont influencées par des croyances socioculturelles sous-jacentes sur les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes. En tant que tels, les systèmes fiscaux peuvent être des outils permettant d'améliorer, d'exacerber ou simplement de reproduire les inégalités existantes entre les hommes et les femmes. Des études révèlent que la conception du ménage comme une unité dirigée par un homme soutien de famille a créé des biais fiscaux explicites dans les systèmes de revenu personnel de certains pays.³⁴ Avec le regain d'intérêt et d'engagement pour l'augmentation des recettes nationales dans la plupart des pays africains, les décideurs politiques doivent veiller à ne pas surcharger les femmes pauvres et les communautés marginalisées par le biais de la fiscalité. Des études récentes ont révélé que la fiscalité indirecte était le principal outil de mobilisation des recettes nationales (ibid). Les impôts indirects, et en particulier la TVA, se sont révélés régressifs et ont tendance à peser sur les femmes pauvres, ce qui ne fait qu'exacerber la pauvreté.

S'attaquer à la dette souveraine par l'annulation de la dette et l'introduction d'un mécanisme de résolution de la dette souveraine. L'accumulation de dettes importantes et le risque de surendettement des pays en développement constituent un sérieux défi pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Pour que les processus de restructuration de la dette soient plus justes et plus efficaces, les États membres devraient exiger une plus grande équité entre les créanciers et un partage équitable des charges, en particulier entre les créanciers officiels et privés. En outre, il convient d'accroître la transparence des données et des contrats relatifs à la dette afin de faciliter les négociations entre créanciers et débiteurs et de permettre aux deux parties d'identifier les obligations qui risquent de faire l'objet d'une tactique de rétention ou de litige, ainsi que la préparation de prévisions économiques réalistes qui intègrent les risques de détérioration afin de faciliter une identification plus précoce et différenciée des cas dans lesquels d'importantes dépréciations devraient être nécessaires.

Promouvoir et investir dans des initiatives de culture numérique, d'accès et d'utilisation des technologies. En particulier en ce qui concerne la facilitation des échanges, l'accès au marché, la gestion de l'information et des connaissances, la responsabilité, l'alerte précoce et les systèmes judiciaires, et garantir la disponibilité et l'accessibilité financière de l'internet et de l'infrastructure numérique dans les zones rurales et les zones d'habitat informel.) L'Afrique subsaharienne est l'une des régions du monde où l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'utilisation de l'internet mobile est le plus important, avec plus de 190 millions de femmes qui n'utilisent pas les services de l'internet mobile (soit un écart de 37 % entre les hommes et les femmes).³⁵ Aujourd'hui, les compétences et les

31 Source: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_758705.pdf

outils numériques sont de plus en plus essentiels pour accéder à des services tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et les services financiers. En outre, les technologies numériques permettent de créer des emplois indispensables sur un continent dont la population active ne cesse de croître : en Afrique subsaharienne, on estime que 230 millions d'emplois nécessiteront des compétences numériques d'ici à 2030. Pour être compétitifs dans l'économie numérique, les pays devront donner la priorité à l'éducation et renforcer les compétences numériques de leur main-d'œuvre, sous peine d'être laissés pour compte.

C'est particulièrement vrai pour les femmes, dont l'emploi est essentiel pour stimuler la croissance économique, renforcer l'autonomie personnelle et améliorer les résultats en matière de santé et d'éducation pour elles-mêmes et leur famille.³⁶ Grâce à une approche fondée sur l'infrastructure publique numérique, les États membres peuvent faire progresser toute une série d'objectifs de développement et mieux réagir en cas de crise. Bien que chaque élément de l'infrastructure publique numérique puisse avoir un impact en soi, l'interaction de cette infrastructure peut débloquent les impacts les plus significatifs dans les pays et à travers les ODD. L'infrastructure publique numérique peut accélérer la croissance économique mondiale, soutenir la transition vers des économies durables et vertes, et accroître l'accessibilité et la confiance du public dans les institutions.

Investir dans les institutions de défense des droits de la femme. Les États membres devraient s'engager à créer un environnement propice pour permettre aux femmes de s'organiser et de demander des comptes aux institutions étatiques et non gouvernementales par le biais de canaux et de plates-formes établis. Notant l'augmentation des attaques et le rétrécissement des espaces civils dans de nombreux pays qui perturbent le travail des défenseurs des droits humains des femmes et les programmes d'autonomisation qui sont essentiels pour que les citoyens connaissent leurs droits et exigent mieux. Les États membres devraient s'engager à créer un espace sûr et protégé pour les organisations de femmes à la base et au niveau national, en connaissant les contributions de la société civile dans les différentes économies.

Les États membres devraient veiller à ce que les femmes participent à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique. Cela nécessitera des efforts délibérés pour réviser les lois électorales et accroître la représentation des femmes dans la sphère politique, ainsi que des dispositions obligatoires pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les structures du secteur privé. L'intégration de la dimension de genre dans les politiques du lieu de travail nécessitera l'incorporation du congé parental afin de garantir que les hommes et les femmes exercent leurs responsabilités familiales tout en s'engageant efficacement dans la vie professionnelle. Des efforts délibérés sont nécessaires pour lever les obstacles à l'intégration et à la progression de carrière des femmes par le biais de la recherche de talents, de la recherche d'emploi, de mécanismes de réclamation et de plainte et de politiques de prestations de garde d'enfants.

Consultation d'organisations dirigées par des femmes et des filles/jeunes femmes. Les États membres devraient veiller à ce que cela se fasse aux niveaux local et national dans le cadre des discussions et de la prise de décision sur les politiques, les processus et le financement de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'aspiration 6 de l'Agenda

³³ Source: https://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Africa_Tax_Spotlight_5th_edition.pdf

³⁴ Idem

2063 de l'Union africaine appelle à une Afrique dont le développement est piloté par les populations, en s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et en s'occupant des enfants. Les États membres devraient adhérer à l'appel de l'Agenda 2063 selon lequel les citoyens africains seront activement impliqués dans la prise de décision à tous les niveaux.

Si les États membres s'engagent et adhèrent à ce qui précède, nous pouvons commencer à imaginer une Afrique où les femmes et les filles ne souffrent pas de la faim et ne sont pas confrontées à la violence fondée sur le sexe, y compris les pratiques préjudiciables, une Afrique où les femmes et les filles ne vivent pas dans la pauvreté mais ont accès à toutes sortes de ressources et de services.



35 Source: <https://blogs.worldbank.org/african/accelerating-gender-equality-lets-make-digital-technology-work-all#:~:text=Sub%2DSaharan%20Africa%20has%20among,a%2037%25%20gender%20gap>.

36 Idem



**The African Women's
Development and
Communication Network**

12 Masaba Road, Lower Hill, P.O. Box 54562 - 00200; Nairobi, KENYA
Tel: +254 20 2712971/2; Cell: + (254)725 766932 Fax: +254 20 2712974
www.femnet.org



Femnet Secretariat



FemnetSecretariat



@femnetprog